

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :**

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004938

Rapport n°7.5 - Projet de Grande bibliothèque – Convention avec le CHU pour la réalisation et le financement des travaux de libération de la parcelle

## **Projet de Grande bibliothèque – Convention avec le CHU pour la réalisation et le financement des travaux de libération de la parcelle**

**Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

**Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Grande Bibliothèque »	Montant du budget 2019 : 3 650 000 € Montant de l'opération : 350 000 €

### Résumé :

Lors de sa séance du 27 juin dernier, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation par le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon (CHU) de certains travaux de libération de la parcelle de la future Grande Bibliothèque.

Il convient aujourd'hui de traduire cette décision dans une convention à signer avec le CHU pour préciser la nature des travaux à la charge du CHU, sa responsabilité, leur montant maximum (350 000 € HT) et les conditions de remboursement des dépenses afférentes.

### I. Rappel et avancement de l'opération

La future Grande bibliothèque regroupera la médiathèque d'agglomération et la bibliothèque universitaire de Lettres et Sciences Humaines. Elle sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage conjointe de Grand Besançon Métropole et de l'Université.

En outre, l'Etat, via les Ministères de la Culture et celui de l'Enseignement Supérieur, est impliqué dans la conception de la Grande Bibliothèque et son financement.

Le concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours et les 5 candidats sélectionnés ont remis leurs offres qui vont être examinées très prochainement par le jury. La désignation du maître d'œuvre devrait intervenir ensuite avant la fin de cette année (le conseil communautaire aura à se prononcer à ce sujet), les études d'avant-projet débutant ensuite début 2020.

### II. Convention pour la libération de la parcelle dédiée au projet

Les discussions avec le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon (CHU) ont permis de fixer, parmi les conditions de vente de la parcelle dédiée au projet, les travaux de libération à réaliser par le CHU qui occupera encore une partie des locaux pendant plusieurs mois ou années. L'objectif est de pouvoir effectuer dès le 1<sup>er</sup> semestre 2020 les opérations d'archéologie préventive et les études techniques nécessaires à l'élaboration des avant-projets du maître d'œuvre.

Pour cela, il est proposé de passer une convention avec le CHU qui précise (voir le projet en annexe) :

- La nature des travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du CHU : l'enlèvement du groupe électrogène, des cuves fioul, des chambres froides et le déplacement de la boucle du réseau HTA interne au CHU.
- La responsabilité du CHU à l'égard de son personnel et des patients.
- Le montant maximum pris en charge par Grand Besançon Métropole : 350 000 € HT.
- Les conditions de remboursement des dépenses, après constat de bonne réalisation et en intégrant la TVA.

### III. Aspects financier

Le montant pris en charge par Grand Besançon Métropole est conforme aux décisions déjà prises et compris dans le budget adopté en juin dernier pour la réalisation des travaux préalables à la construction de la Grande Bibliothèque.

*Mmes C. CUINET et ML. DALPHIN, et MM. P. BONTEMPS, C. DELBENDE, JL. FOUSSERET, D. SCHAUSS et B. VOUGNON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention à passer avec le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon pour la réalisation de travaux de libération de la parcelle de la future Grande Bibliothèque et autorise Monsieur le Président ou son représentant à la signer.**

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 7